



DROIT DE PLACES-HALLES ET MARCHES

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026 (délibération du 19/12/2025)

OBJET	REDEVANCE	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION
Etats permanents sous les halles	135.66€	Unité	Mensuelle
Marchands (producteurs, revendeurs, commerçants, abonnés, et non abonnés, intérieur et extérieur)	1.40 €	Ml	Journée
Marchands équipés d'une vitrine réfrigérée (halles)	4.50 €	Unité	Journée
Branchement électrique/jour (zone découverte alimentaire et marchands hors des halles abonnés et passagers)	2.20 €	Unité	Journée
Abonnement électrique à l'année (zone découverte alimentaire, marchands hors des halles abonnés et passagers)	82.30 €	Unité	Annuelle
Stationnement et raccordement à l'électricité des camions réfrigérés des commerçants, rue Maréchal Foch, les mardis, vendredis et samedis	56.20 €	Unité	Mensuelle

